

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25
du code général des collectivités territoriales

Réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT Maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Comptabilité 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs et de gestion 2016 et procédé à l'affectation des résultats du budget principal.

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales

- taxe d'habitation : 16,33 %
- taxe foncière (bâti) : 22,69 %
- taxe foncière (non bâti) : 44,33 %

Budget primitif 2017

Budget principal

Après délibéré, par 16 voix pour et 2 contre, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif de l'exercice 2017 présenté par Monsieur le Maire.

Subventions aux associations

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer au titre de l'exercice 2017 les subventions aux diverses associations.

Restauration Scolaire

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer comme suit les tarifs des repas servis au restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2017 :

Carte mensuelle 4 jours : lundi-mardi-jeudi-vendredi	49,60 €
Carte mensuelle 5 jours : lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi	62,00 €
Ticket occasionnel	3,95 €
Remboursement du repas	3,15 €
Repas adulte	5,85 €

Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de fixer les indemnités maximum du Maire et des Adjointes aux taux suivants :
 - o Maire : 42,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- Adjoints : 16,4 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- de fixer l'entrée en vigueur de cette délibération au 1^{er} avril 2017.
- d'arrêter comme suit le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Nom de l'élu	Qualité	Délégation	Taux en % de l'indice brut terminal de la FP
M. Stéphane de COLBERT	Maire		42,8
Mme Dominique BEAUCHAMP	Adjointe	Vie sociale, culture, vie associative	16,4
M. Patrick-Jean LECHEVALLIER	Adjoint	Aménagement du territoire, gestion du personnel, finances et budget	16,4
M. Jérôme BIROCHEAU	Adjoint	Education	16,4
M. Olivier GREINER	Adjoint	Information et communication	16,4

Mise en place du RIFSEEP

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du 1^{er} avril 2017.
- de dire que les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la commune

Acquisition de l'immeuble cadastré D n°1359, 1566 et 1568

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'achat par la commune de l'immeuble cadastré D n°1359, 1566 et 1568 situé au lieu-dit « Saint-Blaise » d'une superficie totale de 1804 m² au prix de 90 000 euros.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Lotissement « la Résidence du Marronnier »

Rétrocession des espaces communs

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de cession à la commune de la voirie, des espaces verts et des équipements communs du lotissement « la Résidence du Marronnier », sous réserve de la réhausse de deux bouches à clé et de la garantie de reprise des arbres .
- de fixer le montant de la cession à l'euro symbolique.

Aménagement de la rue du Champ Chrétien

Adoption du programme

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme d'aménagement de la rue du Champ Chrétien pour un montant de 80.000 euros hors taxes.
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager une consultation en vue de la désignation d'un maître d'œuvre sur la base de cette enveloppe prévisionnelle.

Rénovation des locaux commerciaux du centre bourg

Création d'une boucherie-alimentation-dépôt de pain

Demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour la rénovation des locaux commerciaux du Centre Bourg
- de fixer comme suit les modalités de financement des travaux :
 - o Etat (DETR) : $198.958,00 \text{ €} \times 40 \% = 79.583,20 \text{ €}$
 - o Etat (Fonds de soutien à l'investissement public local) : $198.958,00 \text{ €} \times 40 \% = 79.583,20 \text{ €}$
 - o Commune : 39.791,80 €

Rénovation des locaux commerciaux du Centre Bourg

Protocole d'accord préalable à la signature d'un bail professionnel avec Monsieur Philippe Martin et Madame Elisabeth Mercier

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le protocole d'accord entre la commune de Truyes, Monsieur Philippe Martin et Madame Elisabeth Mercier tel qu'annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole d'accord

Fait à Truyes
Le 30 mars 2017

Stéphane de COLBERT
Maire

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte intégral des délibérations est affiché à la Mairie.